


Portrait général des régimes complémentaires de retraite au Canada

Mathieu St-Onge, Étudiant,
Département de sociologie, Université du Québec à Montréal

DÉCEMBRE 2009



© Institut de recherche en économie contemporaine
ISBN 978-2-923203-02-7
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2009
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2009
IRÉC, 1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal (Québec) H2S 1T4

Table des matières

CHAPITRE 1

Portrait statistique général	1
1.1 La situation au Canada	1
1.2 La situation au Québec	1

CHAPITRE 2

La lente érosion des régimes à prestations déterminées	3
2.1 La situation au Canada	3
2.2 La situation au Québec	6

CHAPITRE 3

L'ascension financière des régimes complémentaires de retraite	9
3.1 La première période de croissance (1945-1975)	10
3.2 La période hégémonique (1980-2008)	10
3.2.1 La situation au Canada	10
3.2.2 La situation au Québec	14

ANNEXE I

Bibliographie	19
----------------------------	----

Portrait statistique général

1.1 LA SITUATION AU CANADA

Au Canada, en 2008, 5,9 millions de travailleurs et de travailleuses étaient couverts par un régime de pension agréé (RPA), ce qui constituait environ 38,3 % de l'ensemble des travailleurs et travailleuses rémunérés. Depuis le milieu des années 1990, le nombre de ces régimes a connu une ascension constante pour atteindre un sommet de 19 185 RPA en 2008. Cependant, ce nombre est inférieur à celui enregistré en 1988 qui était de 21 239. Ce dernier étant le nombre le plus élevé de RPA enregistré au Canada pour une année.

De plus, il faut souligner que la plupart des nouveaux régimes mis en place au cours des dernières années sont des régimes de petite taille, c'est-à-dire des régimes auxquels adhèrent dix participants et participantes ou moins. En fait, ces petits régimes représentent plus de la moitié de tous les RPA, mais seulement 1 % de la participation totale. Les 28 régimes regroupant 30 000 participants et participantes ou plus représentent à eux seuls 47 % de tous les participants et participantes, ce qui démontre que cette industrie est fortement concentrée.

Du nombre total de RPA, 17 936 relèvent du secteur privé alors que 1 249 sont rattachés au secteur public. Par contre, cet écart important ne se reflète pas de manière symétrique dans la distribution des participants et des participantes qui adhèrent à ces types de régimes. En effet, en 2008, les régimes du secteur privé rassemblaient 3 081 408 membres soit environ 52 % du nombre total alors que les régimes du secteur public de leur côté réunissaient 2 827 225 membres. Un peu plus de 25 % des travailleurs et travailleuses du secteur privé participent à un RPA alors qu'environ 83,9 % des employés et employées du secteur public sont couverts par ce type de régime de retraite.

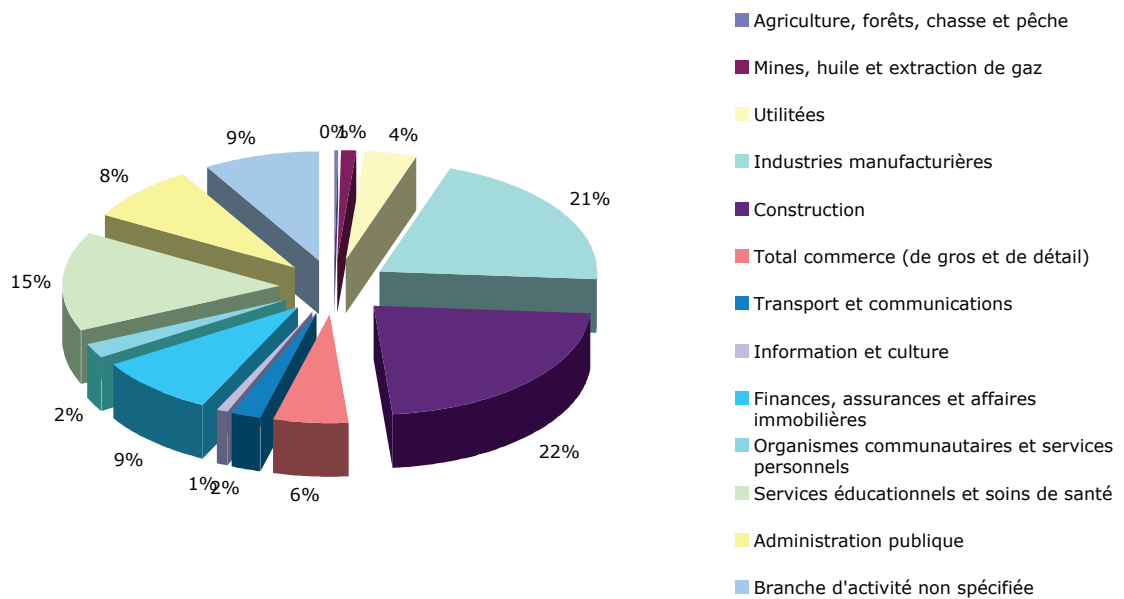
1.2 LA SITUATION AU QUÉBEC

Au Québec, l'évolution des régimes de pension agréés a suivi sensiblement le même parcours qu'au Canada, à quelques exceptions près. Ainsi, en 2008, au Québec, on retrouvait 1 290 RPA couvrant un nombre de 659 841 adhérents et adhérentes. De ce total, 531 226 sont des salariés et salariées du secteur privé alors que 128 615 sont des employés et des employées du secteur public. Ce dernier rassemble 276 régimes de pension tandis que le secteur privé en compte 1 014 dont neuf sont sous une double compétence (québécoise et

fédérale). Ces statistiques concernent uniquement les régimes de retraite agréés sous compétence québécoise. En observant ces indicateurs selon la région d'emploi des salariés adhérant à un régime de retraite enregistré au Québec ou dans une autre province, on constate qu'en 2008, au Québec, 1 478 072 travailleurs et travailleuses étaient couverts par un RPA. De ce nombre, 762 461 salariés et salariées participaient à des régimes de retraite du secteur public alors que 715 611 salariés participaient à des régimes du secteur privé.

En observant l'ensemble de ces données selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), on constate que le secteur de la construction et celui de l'industrie manufacturière rassemblent le plus de membres participant à un RPA. En effet, le nombre de travailleurs et de travailleuses du secteur de la construction couvert par un RPA s'élève à 148 694, soit 22,5 % du total, alors que le nombre ceux et celles de l'industrie manufacturière s'élève à 138 748, soit 21 % du total. Cependant, le secteur de la construction ne compte que 43 régimes comparativement à 424 régimes pour l'industrie manufacturière. La troisième place revient aux Services éducationnels et aux soins de santé, 15 % pour un total de 97 574 adhérents dans 34 régimes.

TABEAU 1.
Répartition des adhérents à un RPA selon le SCIAN,
Québec (juridiction de l'agrément du régime) 2008.



Source : Statistique Canada.

La lente érosion des régimes à prestations déterminées

2.1 LA SITUATION AU CANADA

Au Canada, les régimes de pension agréés se distinguent principalement en deux grandes catégories : les régimes à prestations déterminées (RPD) et les régimes à cotisations déterminées (RCD). Les RPD sont les seuls régimes privés au sein du système de sécurité de revenu à la retraite qui par leur principe de prestation rappellent la fonction de protection sociale portée par le système de retraite public. Les RPD offrent en effet une certaine garantie de sécurité de revenu puisque leurs prestations sont prédéterminées¹ et que le risque d'investissement relié à la capitalisation boursière est soutenu essentiellement par l'employeur. Ils sont en plus soumis à une législation comportant des obligations financières particulières sur la solvabilité du régime et sur l'évaluation actuarielle.

De leur côté, les RCD fonctionnent selon une logique différente par rapport aux versements des prestations. Ce type de régime fixe préalablement le niveau de cotisation que les employeurs et les employés doivent payer, mais ne prédétermine pas le montant des rentes qui devra être versé puisque celui-ci est établi en fonction des rendements financiers des caisses de retraite. Ainsi, par rapport aux RPD, les RCD marquent une différence dans la répartition du risque entre les employeurs et les bénéficiaires puisque les prestations de retraite dépendent entièrement des cotisations et de la performance financière du fonds de retraite rattaché à ce régime. Ici, le salarié ou la salariée est au courant du montant de l'argent qui entre dans sa caisse, mais il ou elle ne sait jamais le montant qui en sortira lors de sa retraite. Si les périodes de croissance économique que nous avons connue au milieu des années 1990 jusqu'à leur fin de cette période ont laissé croire que ces régimes possédaient un certain avantage pour les futurs retraités, l'épisode de la bulle financière au début des années 2000 et encore plus la période de crise que nous traversons actuellement, ont ramené les choses à leur juste réalité. Ainsi, pour les salariés et les salariées, que les rentes versées aux bénéficiaires soient assurées par des rendements financiers qui reposent sur la capitalisation boursière est une chose, mais que le risque associé à cette capitalisation repose sur leur dos en est une autre.

De plus, depuis le début des années 2000, un autre genre de régime connaît une hausse significative. Il s'agit des régimes hybrides et des régimes combinés. Parmi ceux-ci, on distingue deux types de régimes, soit les régimes de retraite à deux volets dans lesquels

1. Ces prestations sont habituellement calculées en fonction des années de service et de la rémunération de l'employé.

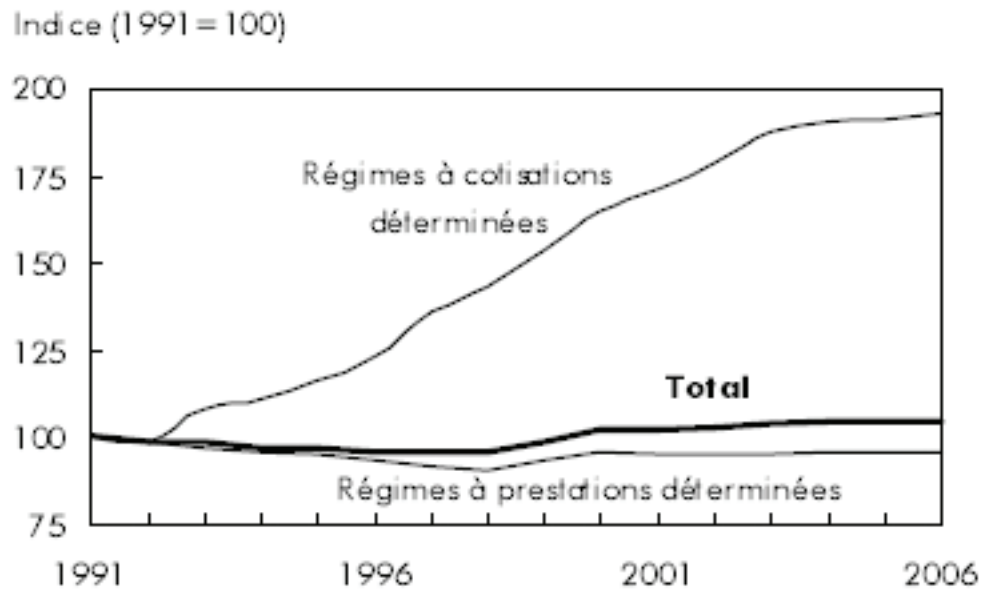
les prestations sont la somme des rentes provenant de deux composantes distinctes, soit un volet à prestations déterminées et un autre à cotisations déterminées et les régimes de type « montant le plus élevé ». Les prestations versées aux bénéficiaires des régimes à deux volets sont généralement calculées en fonction d'une rente PD de base à laquelle une rente CD vient s'ajouter. En vertu des lois fiscales, plus la proportion des rentes PD de base est élevée dans la formule de calcul de versement, moins il y a de place pour les cotisations CD. À noter qu'habituellement la rente de base PD est financée par l'employeur alors que la rente CD est soutenue par des cotisations facultatives des salariés et des salariées assorties ou non à des cotisations des employeurs. Pour ce qui est des régimes de type « montant le plus élevé », les prestations sont attribuées en fonction d'une sélection du montant le plus élevé entre une rente rattachée à un compte CD ou une rente PD minimale.

Jusqu'à présent, le système de retraite privé canadien semble échapper, dans une certaine mesure du moins, à la tendance lourde qui traverse les pays anglo-saxons d'une transition des RPD vers les RCD, notamment aux États-Unis et en Angleterre (Gougeon, 2009). En 2008, au Canada, les RPD englobaient 77 % des adhérents à un régime de retraite (4,5 millions de membres) alors que 16 % participaient à un RCD (935 000 membres). Ce pourcentage marque une hausse importante de travailleurs et de travailleuses adhérents à un RCD sur une période de quinze années. Entre 1991 et 2006, le nombre de participants et de participantes à un RCD est effectivement passé de 466 000 à 899 000, soit presque le double (tableau 2). Ainsi, bien que les RPD forment le type de régime qui couvre majoritairement le plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses, ils ont néanmoins perdu 192 000 adhérents et adhérentes au cours de cette même période.² De plus, il faut souligner que cette diminution gagne en importance si on prend en compte le fait que l'emploi au Canada, durant cette période, a augmenté de 29 % faisant varier le taux de couverture des employés canadiens et employées canadiennes par un RPD de 41 % à 30 % (Gougeon, 2009 :19).

2. Ces pertes ont surtout eu lieu entre 1991 et 1997 (Gougeon, 2009).

TABLEAU 2

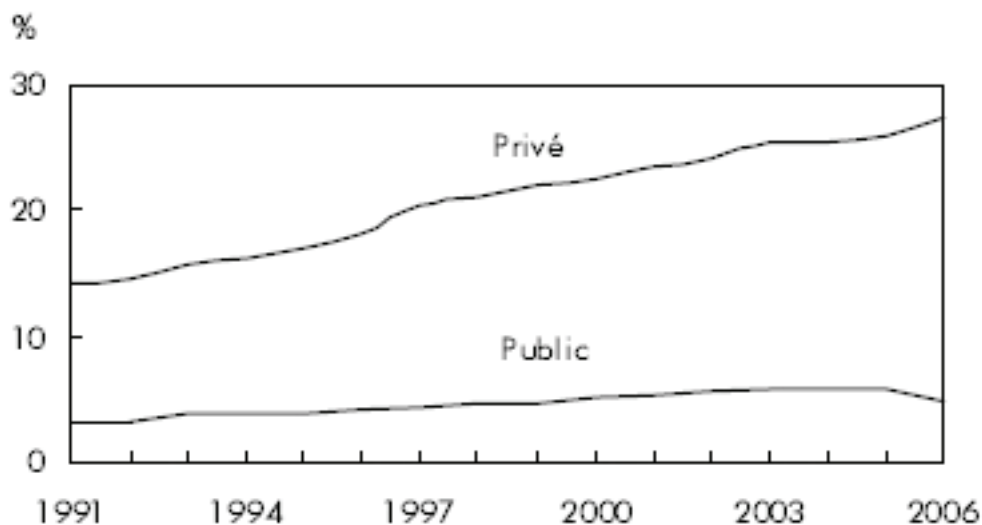
Évolution du nombre d'adhérents selon le genre de régime (RPD/RCD), Canada, entre 1991 et 2006,



Source : Statistique Canada (Gougeon, 2009).

La baisse de couverture des travailleurs et des travailleuses par un RPD se manifeste principalement dans le secteur privé. Elle se traduit par une réduction de 13 % (279 000 adhérents et adhérentes) des employés canadiens et des employées canadiennes couverts par un RPD, toujours entre 1991 et 2006. Parallèlement à cette transformation, le nombre d'adhérents et d'adhérentes à un RCD dans ce même secteur a presque doublé passant de 14 % à 27 % (tableau 3).

TABLERAU 3
Évolution de la participation à un RCD selon le secteur d'emploi (privé/public), entre 1991 et 2006



Source : Statistique Canada (Gougeon, 2009).

De plus, si les RCD étaient traditionnellement implantés dans les régimes qui regroupent peu d'employés et d'employées, on constate qu'ils tendent à gagner du terrain au sein des régimes de toutes tailles. Ainsi, l'ascension remarquable des RCD canadiens, quoique modeste si on la compare à celle des autres pays anglo-saxons, n'est pas négligeable et a des impacts considérables sur l'avenir de la sécurité de revenu à la retraite.

Finalement, le nombre de travailleuses et de travailleurs canadiens couverts par des régimes hybrides ou combinés a presque triplé au cours des dix dernières années. En 2008, 168 031 salariés et salariées adhéraient à ce genre de régime. Cependant, cette hausse, bien qu'importante, ne doit pas masquer le fait que ce nombre ne représente que 2,9 % de la totalité des participants et des participantes à un RPA et à peine 1 % de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs rémunérés au Canada.

2.2 LA SITUATION DU QUÉBEC

En analysant le cas du Québec, on constate que l'évolution de la participation aux différents types de régimes de pension agréés n'a pas suivi le même cheminement. Ainsi, si au Canada, l'érosion des RPD est de plus en plus observable, il semble bien que, jusqu'à présent, le Québec a réussi à échapper à cette tendance. En 2008, 659 841 salariés et salariées participaient à un régime de pension agréé enregistré sous la compétence québécoise. Sur ce nombre, 499 373 employés et employées étaient couverts par un RPD alors que

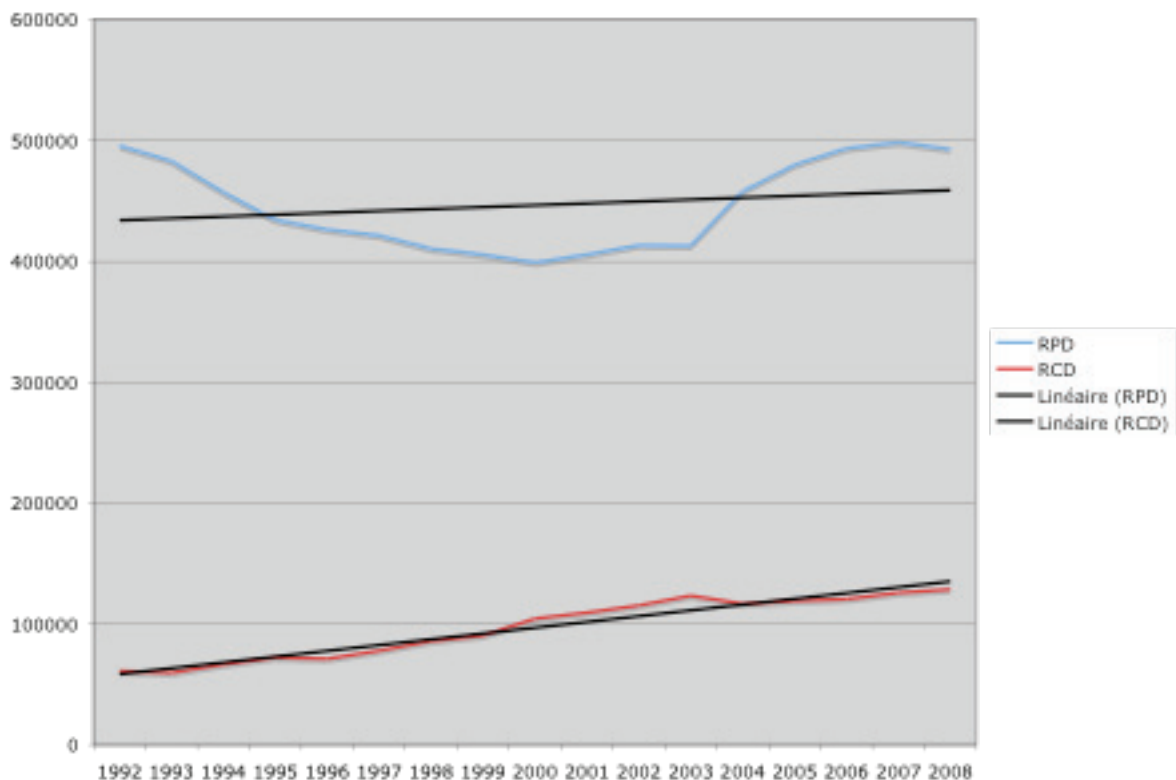
129 078 employés et employées l'étaient par un RCD. À noter que ces chiffres contiennent le nombre de salariés et de salariées qui adhèrent aux neuf régimes de pension régis par deux champs de compétence (québécoise et fédérale) .

En éliminant ces neuf régimes, on observe qu'entre 1992 et 2008, le nombre d'adhérents et d'adhérentes à un RPD a diminué de 495 733 membres à 492 720 membres. Cette légère décroissance masque cependant une baisse encore plus importante du nombre de participants et de participantes que les RPD ont subie à partir du milieu des années 1990 jusqu'au début des années 2000. En effet, au Québec, en 2000, le nombre d'adhérents et d'adhérentes à un RPD a atteint son niveau le plus bas de la dernière décennie avec un total de 398 886 adhérents. Par contre, à partir de cette année, le nombre de salariés et de salariées adhérant à un RPD a recommencé à croître atteignant, en 2007, un sommet de 498 427 participants pour finalement redescendre à un nombre de 492 720 participants et participantes en 2008.

Durant cette même période, le nombre de salariés et de salariées adhérant à un RCD sous compétence québécoise n'a jamais cessé de croître. Ainsi, entre 1992 et 2008, au Québec, le nombre de participants et de participantes à un RCD a plus que doublé passant de 61 054 membres en 1992 à 129 078 membres en 2008.

TABLEAU 4

Évolution de la participation aux RPA, selon le genre de régime (RPD, RCD), Québec (juridiction du régime) entre 1992 et 2008.



Source : Statistique Canada, tableau 280-0009

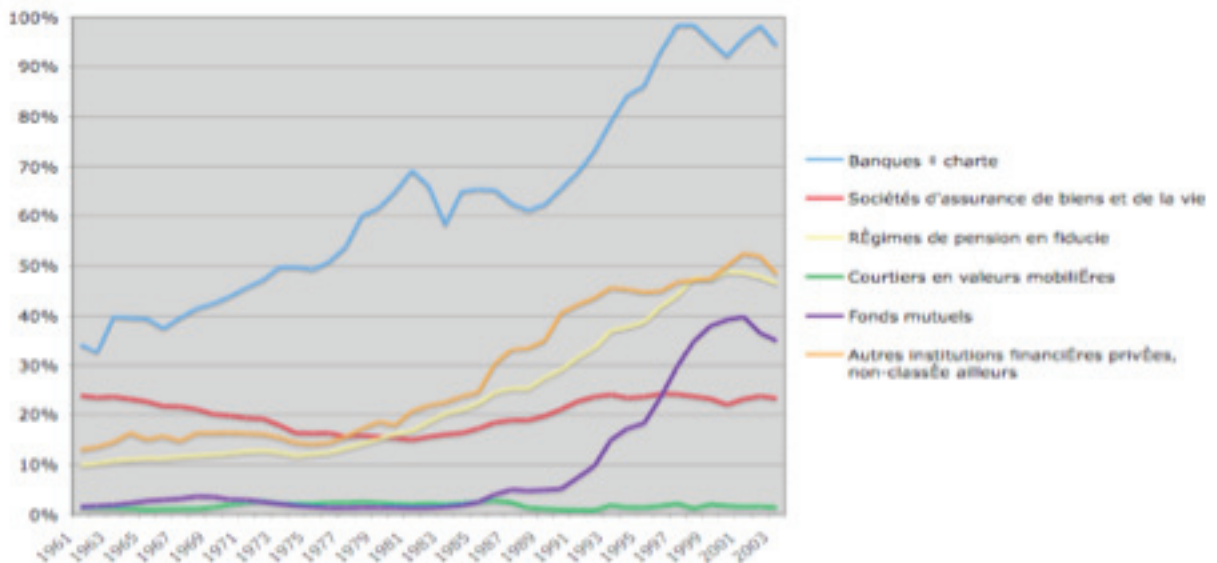
Conséquemment, en s'appuyant sur cette analyse statistique, on peut affirmer que si, au Québec, l'ascension du nombre de participants et de participantes à un RCD est comparable avec ce qui s'est produit dans l'ensemble du Canada, cette ascension ne s'est cependant pas réalisée au détriment du niveau de participation aux RPD comme ce fut le cas au Canada. Néanmoins, ce constat à propos de la situation du Québec par rapport à la question de l'évolution de la participation des salariés et des salariées aux différents types de régimes de pension agréés n'est valide qu'à condition que l'on observe les données québécoises à partir de la juridiction de l'agrément des régimes. Ainsi, lorsque nous étudions les données québécoises en s'appuyant sur la région d'emploi des adhérents et des adhérentes à un régime de pension agréé non nécessairement enregistré au Québec, on remarque que l'évolution du taux de participation à un RPD est beaucoup plus près du processus d'érosion progressive qui caractérise l'ensemble du Canada. Entre 1992 et 2008, le nombre de salariés et de salariées travaillant au Québec et qui participait à un RPD a chuté de 1 313 379 à 1 244 518. Cette diminution de 68 861 salariés et salariées membres d'un RPD se caractérise par une descente qui s'est étalée de 1992 à 2001. Cette baisse s'est donc terminée en 2001 avec un total de 1 153 885 membres, pour ensuite remonter jusqu'à 1 251 392 membres en 2006, pour finalement redescendre jusqu'à 1 244 518 membres en 2008.

Parallèlement à cette diminution du nombre d'adhérents et d'adhérentes à un RPD, le nombre d'employés et d'employées travaillant au Québec adhérant à un RCD a augmenté, au cours de cette même période, de 71 875 membres en 1992 à 160 495 membres en 2008 soit encore une fois plus du double .

L'ascension financière des régimes complémentaires de retraite

Au Canada, les régimes complémentaires de retraite, par l'entremise des capitaux accumulés dans leurs fonds de pension, se sont hissés au rang des acteurs financiers les plus importants et les plus dynamiques. À côté des banques et des fonds communs de placement, les régimes de retraite sont devenus la principale source de capital institutionnel au pays (tableau 5). Ceci s'explique en partie par le « travail » de transformation et de valorisation du capital que ces derniers effectuent entre l'épargne salariale des travailleurs et des travailleuses et les marchés financiers. La puissance sociale et économique des fonds de pension repose donc sur leur capacité organisationnelle à métamorphoser l'épargne salariale en capital financier, transformation opérée par le biais du système de la bourse (Pineault, 2003). En mobilisant l'épargne salariale sous la forme de capital financier, les fonds de pension ont donc acquis un double rôle d'intermédiation financière entre d'un côté la bourse et l'épargne et de l'autre les marchés financiers et les entreprises. Ainsi, la grande concentration de titres détenus par les fonds de pension leur permet d'influencer les décisions d'investissement et d'intervenir directement sur la gestion courante des entreprises tout en faisant partie des principaux prêteurs auprès de l'État.

TABLEAU 5
Total des actifs financiers en proportion du PIB selon le type d'institutions financières



3.1 LA PREMIÈRE PÉRIODE DE CROISSANCE (1945-1975)

Dans le cadre de notre problématique, la première période significative pour l'étude des fonds de pension canadiens se situe à la fin de la Seconde Guerre mondiale, période au cours de laquelle, les régimes de retraite se sont véritablement constitués en tant qu'acteurs à part entière. À partir de cette période, les régimes de retraite, qui avaient été jusque-là circonscrits à des secteurs industriels précis comme celui des banques et des chemins de fer, vont connaître une importante ascension qui s'est étendue jusque dans les années soixante. En effet, entre 1950 et 1969, le nombre de fonds de pension canadiens est passé de 1139 à 4072 (Neufeld, 1972). Cette augmentation s'est évidemment traduite par une importante accumulation d'actifs, si bien qu'en 1969, au Canada, l'avoir financier des caisses de retraite des travailleurs et des travailleuses était évalué à un peu plus de 10 milliards de dollars comparativement à environ 875 millions de dollars en 1950 (Neufeld, 1972). En fait, cette première vague de croissance des caisses de retraite correspond à la période de « l'accumulation primitive » des fonds. Pendant cette période, les régimes de retraite ont accumulé d'énormes ressources financières dont la composition commençait peu à peu à se transformer. En 1960, les obligations (fédéral, provincial, municipal) et les bons du Trésor du Canada, qui représentaient alors 77 % de l'avoir financier des caisses de retraite ont commencé progressivement à diminuer de sorte qu'en 1974, ils ne représentaient plus que 47 % de la composition de leur portefeuille global (De Léon, 1996).

Le revers économique de cette tendance est qu'en contrepartie, les fonds de pension ont entrepris d'investir davantage dans les actions ordinaires en circulation et dans les titres étrangers. C'est ce virage stratégique dans la gestion financière des fonds, motivé par la promesse d'une augmentation des taux de rendement à moyen terme, qui est à l'origine de leur puissance financière sur l'économie des marchés financiers et sur les entreprises. Cependant, cette croissance qui apparaît alors considérable, est dérisoire si on la compare à la croissance subséquente qui s'intensifie dans les années 1980 avant de littéralement « exploser » dans les années 1990 et 2000.

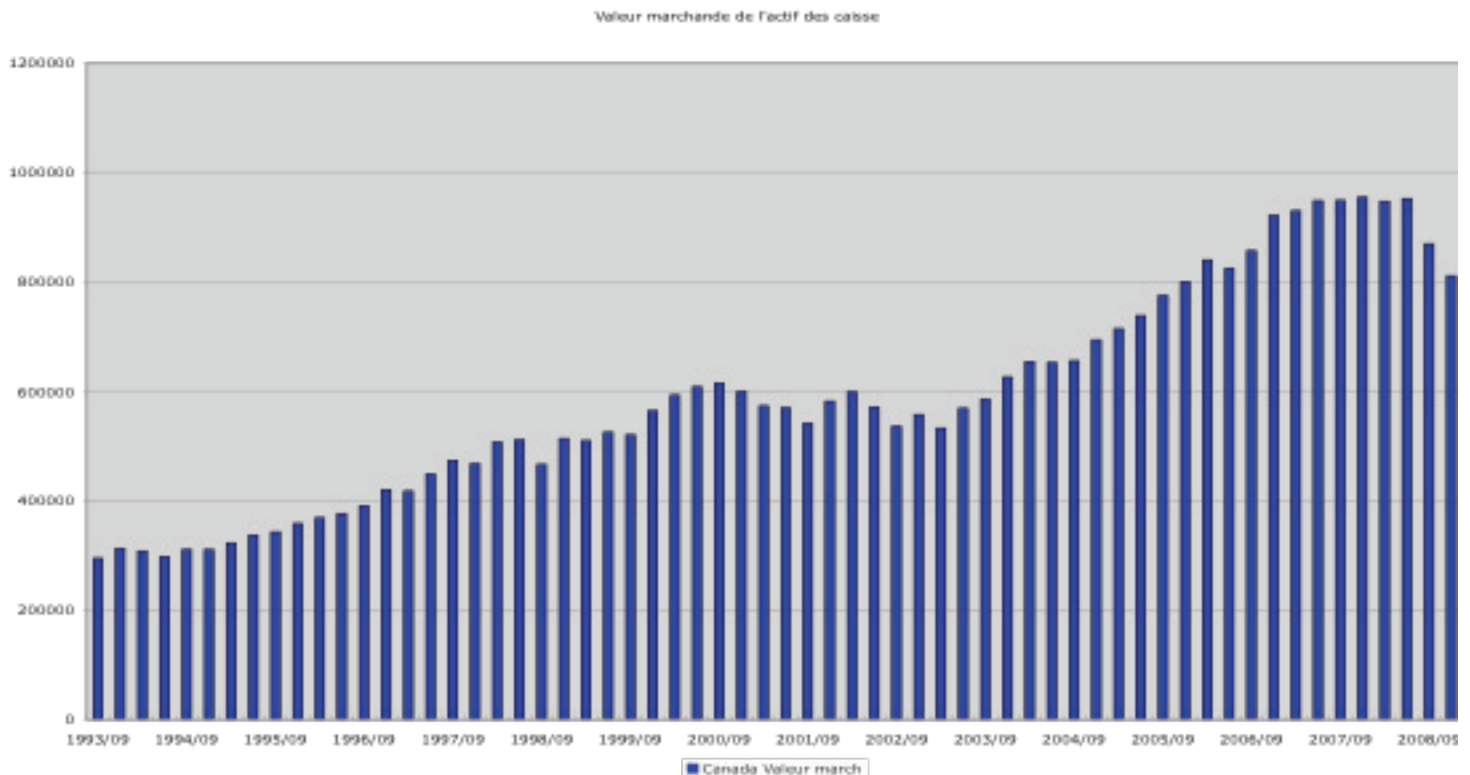
3.2 LA PÉRIODE HÉGÉMONIQUE (1980-2008)

3.2.1 La situation au Canada

Au Canada, sur les 5,9 millions de travailleurs et de travailleuses qui participent à un régime complémentaire de retraite, environ 4,8 millions sont liés à une caisse de retraite en fiducie alors que le 1,1 million restant est principalement couvert par des contrats auprès des sociétés d'assurances. En 2008, la valeur marchande de l'actif accumulé dans les caisses

de retraite enregistrée au 4^e trimestre s'élevait à 810,9 milliards de dollars. Entre 1993 et 2008, la valeur totale a donc connu une croissance importante passant de 265,5 milliards à 810,9 milliards de dollars.

TABLEAU 6
**Évolution trimestrielle de la valeur marchande de l'actif
des caisses de retraite au Canada, 1993-2008.**

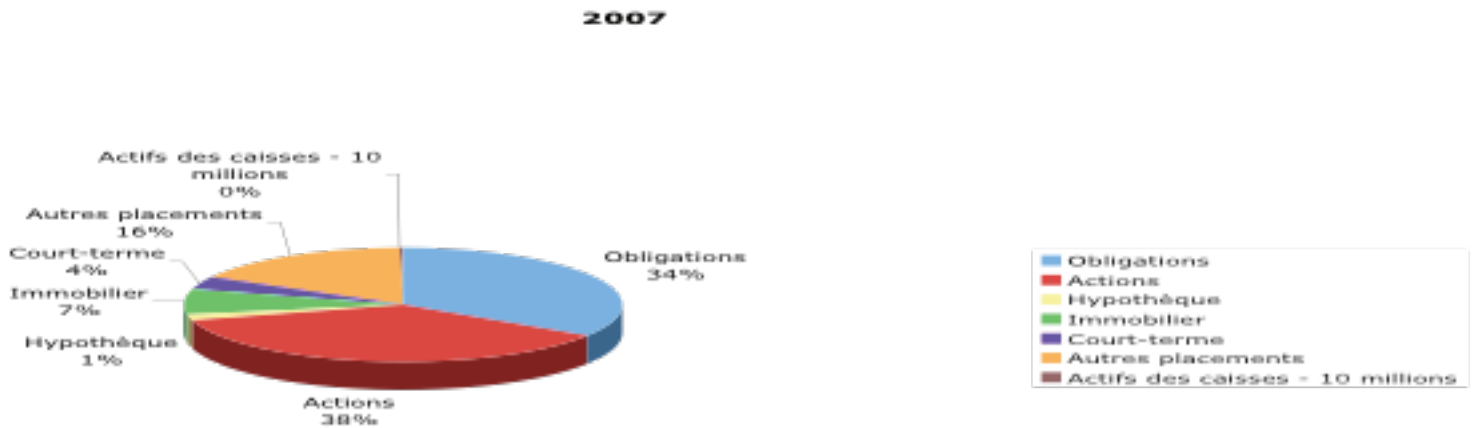


Source : Statistique Canada , tableau, 280-0002.

De cette valeur totale, 38 % des actifs étaient détenus dans les obligations, alors que les actions et les fonds d'actions représentaient 31,5 %. Au cours de la dernière année, les caisses de retraite ont cependant subi des pertes importantes. En effet, au dernier trimestre de l'année 2007, la valeur marchande des actifs des fonds de pension était de 954,6 milliards \$. Ce montant constitue un sommet jusqu'ici. Ainsi en une année, l'avoir des caisses de retraite a reculé d'environ 143,7 milliards de dollars, totalisant des pertes d'environ 15 %. Ce recul est survenu à la suite d'une baisse de 82,7 milliards \$ enregistrée au troisième trimestre, la plus importante baisse trimestrielle depuis une décennie. La perte la plus importante s'observe au niveau des actions où la valeur est passée de 349,5 milliards à 255,2 milliards de dollars en une année (tableau 7 & 8).

TABLEAU 7

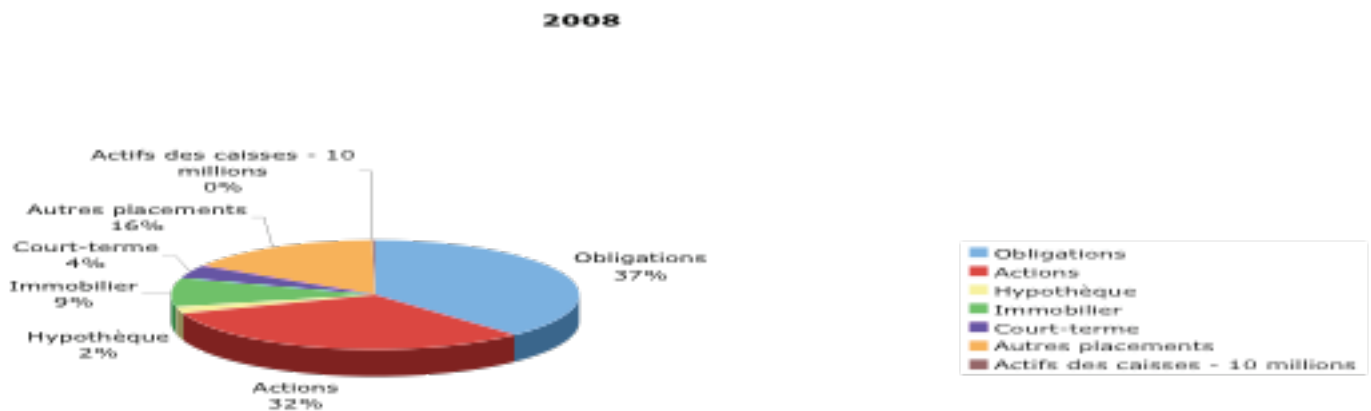
Répartition de la valeur marchande totale de l'actif des caisses de retraite en % , 2007



Source : Statistique Canada, tableau, 280-0002.

TABLEAU 8

Répartition de la valeur marchande totale de l'actif des caisses de retraite en % , 2008



Source : Statistique Canada, tableau, 280-0002.

De plus, en 2008, les placements étrangers continuaient d'occuper une proportion importante de la constitution du portefeuille global des régimes de retraite canadiens. En fait, en 2008, la valeur des placements étrangers était de 237 892 milliards de dollars. Les actions sont évidemment le type de placement dont la proportion étrangère était la plus élevée avec une valeur de 128 138 milliards de dollars, dépassant même la valeur des actions canadiennes.

TABLEAU 9

Répartition de la valeur marchande de l'actif des caisses de retraite selon la nationalité des placements, 2008.

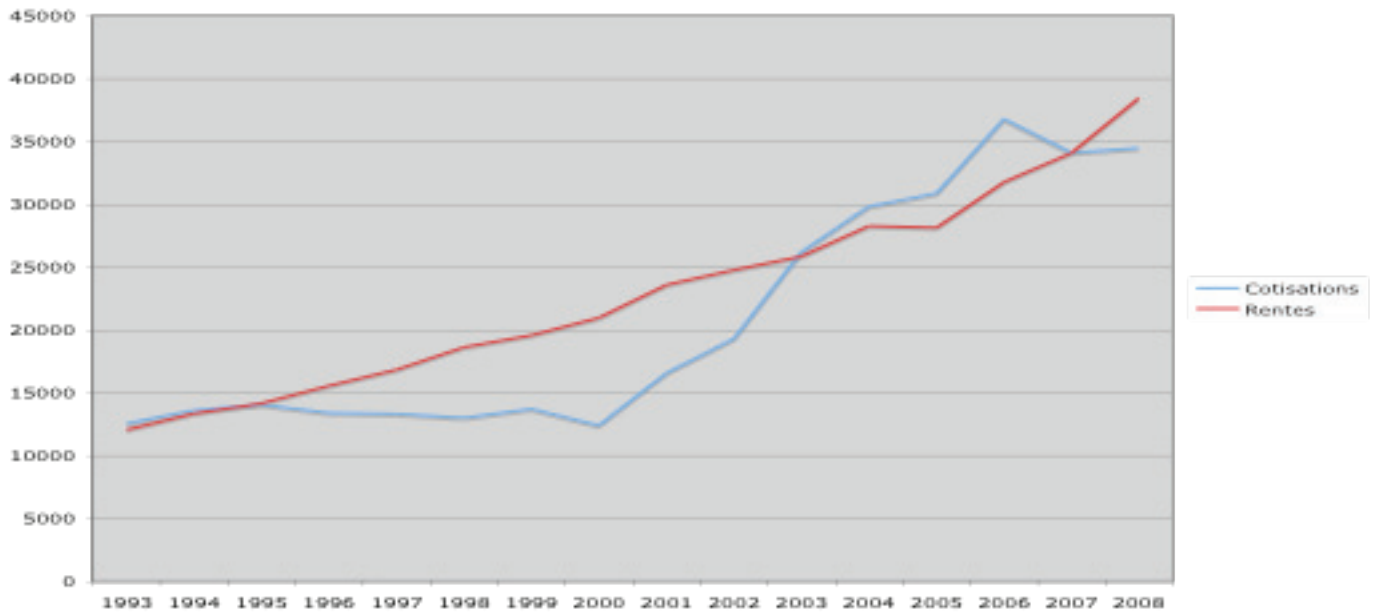
<i>Type de placement</i>	<i>Nationalité</i>	2008
		4 ^e trimestre
Actif total	Actif canadien	571 511
	Placements étrangers	237 892
Obligations	Actif canadien	276 827
	Placements étrangers	31 377
Actions	Actif canadien	127 109
	Placements étrangers	128 138
Court terme	Actif canadien	30 720
	Placements étrangers	1 464
Autres placements	Actif canadien	136 855
	Placements étrangers	76 913

Source : Statistique Canada, tableau, 280-0003.

Les revenus des caisses de retraite provenant des cotisations des employeurs, des employés et des employées ont atteint près de 34,5 milliards de dollars en 2008, tandis que les prestations adressées aux retraités et aux retraitées se sont établies à environ 38,5 milliards \$.³ En fait, pour un sixième trimestre d'affilée, le montant des prestations versées a été supérieur aux cotisations reçues (tableau 10 à la page suivante). Du montant total des cotisations, 22,2 milliards de dollars provenaient des cotisations patronales alors que 12,3 milliards de dollars provenaient des cotisations salariales. En 2008, le taux des cotisations patronales sur l'ensemble des cotisations était de 64 %. Ce pourcentage marque une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente et une baisse de 5 % par rapport à l'année 2006.

3. Statistique Canada, tableau 280-0004.

TABLEAU 10
**Évolution des cotisations et des rentes des caisses de
 retraite entre 1993 et 2008 (millions \$).**



Source : Statistique Canada.

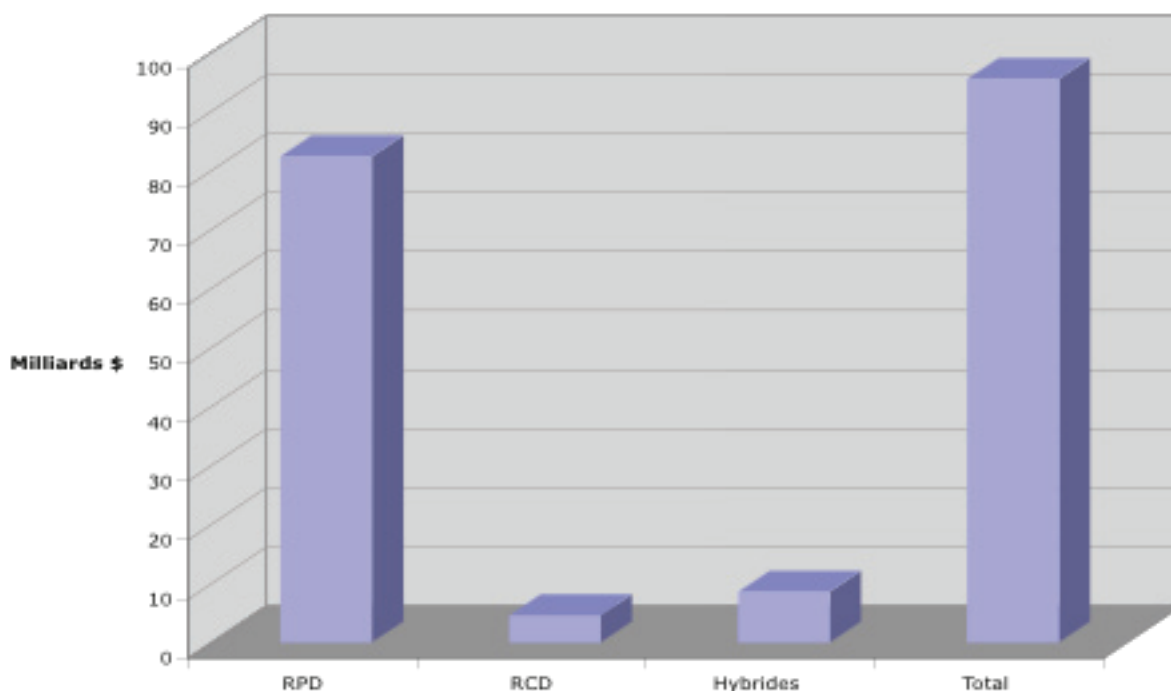
3.2.2 La situation au Québec

D'emblée, il faut mentionner que les données que nous possédons actuellement sur la situation financière des régimes complémentaires de retraite au Québec concernent uniquement l'année 2008. Ainsi, en 2008, la valeur marchande de l'actif des régimes de retraite enregistrés au Québec était de 96,2 milliards \$. De ce dernier montant, 42,59 milliards de dollars étaient accumulés dans les régimes de retraite du secteur public alors que la valeur marchande des actifs des régimes de retraite du secteur privé s'élevait à 53,56 milliards de dollars, dont 675 millions \$ se rattachant aux neuf régimes régis par les champs de compétence québécois et fédéral.

La répartition de la valeur marchande totale de l'actif par genre de régime est de 82,33 milliards de dollars dans les RPD, 4,58 milliards de dollars dans les RCD et 8,57 milliards de dollars dans les régimes hybrides, combinés et autres.⁴ Ce dernier montant gagne en importance lorsqu'on considère qu'il n'y a que 31 390 salariés qui participent à un total de 50 régimes de retraite hybrides, combinés ou autres, alors qu'il y a 128 513 salariés qui adhèrent à un total de 508 RCD.

4. Selon la classification de Statistique Canada, la catégorie « autres », comprend les régimes RPD/RCD, c'est-à-dire les régimes pouvant être établis pour différentes catégories d'employés ou pour les employés existants qui recevront un type de régime et les nouveaux employés un autre type de régime. La catégorie « autres » contient aussi les autres genres de régimes.

TABLEAU 11

Répartition de la valeur marchande de l'actif des RPA, selon le genre des régimes, Québec, 2008.

En analysant ce total selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), on constate que le secteur des industries manufacturières, avec ses 424 régimes de retraite, est celui dont la valeur marchande des actifs est la plus élevée avec un total de 23,9 milliards de dollars. Ce total représente près de 25 % de la valeur totale de l'actif des régimes complémentaires de retraite au Québec. À noter que 100 % de cette industrie appartient au secteur privé. Ensuite, nous retrouvons le secteur de l'administration publique avec une valeur de 14,9 milliards de dollars accumulée dans ses 242 régimes de retraite, représentant 15,5 % de la valeur totale des RPA au Québec. La troisième place est occupée par le secteur des services publics avec une valeur de 13,3 milliards de dollars accumulée dans six régimes de retraite pour un pourcentage de 13,9 % de la valeur totale. La quatrième et la cinquième position reviennent aux secteurs de la construction et des services d'enseignements et des soins de santé avec une valeur marchande totale de 12,3 milliards et de 10,95 milliards de dollars respectivement. Ainsi, ces cinq secteurs couvrent près de 79 % de la totalité de la valeur marchande des régimes complémentaires de retraite au Québec (tableaux 12,13, 14).

TABLEAU 12

Répartition de la valeur marchande de l'actif des régimes de retraite selon le SCIAN, Québec, 2008.

Secteurs	Valeur marchande de l'actif \$ 000, 000
Agriculture, forêts, chasse et pêche	359 \$
Mines, huile et extraction de gaz	1 584 \$
Utilités	13 340 \$
Industries manufacturières	23 965 \$
Construction	12 319 \$
Total commerce (de gros et de détail)	2 591 \$
Transport et communications	4 362 \$
Information et culture	1 181 \$
Finances, assurances et affaires immobilières	7 760 \$
Organismes communautaires et services personnels	955 \$
Services éducationnels et soins de santé	10 959 \$
Administration publique	14 901 \$
Branche d'activité non spécifiée	1 872 \$
Total des industries	96 149 \$

TABLEAU 13

Répartition de la valeur marchande de l'actif des régimes de retraite selon le SCIAN, Québec, 2008.

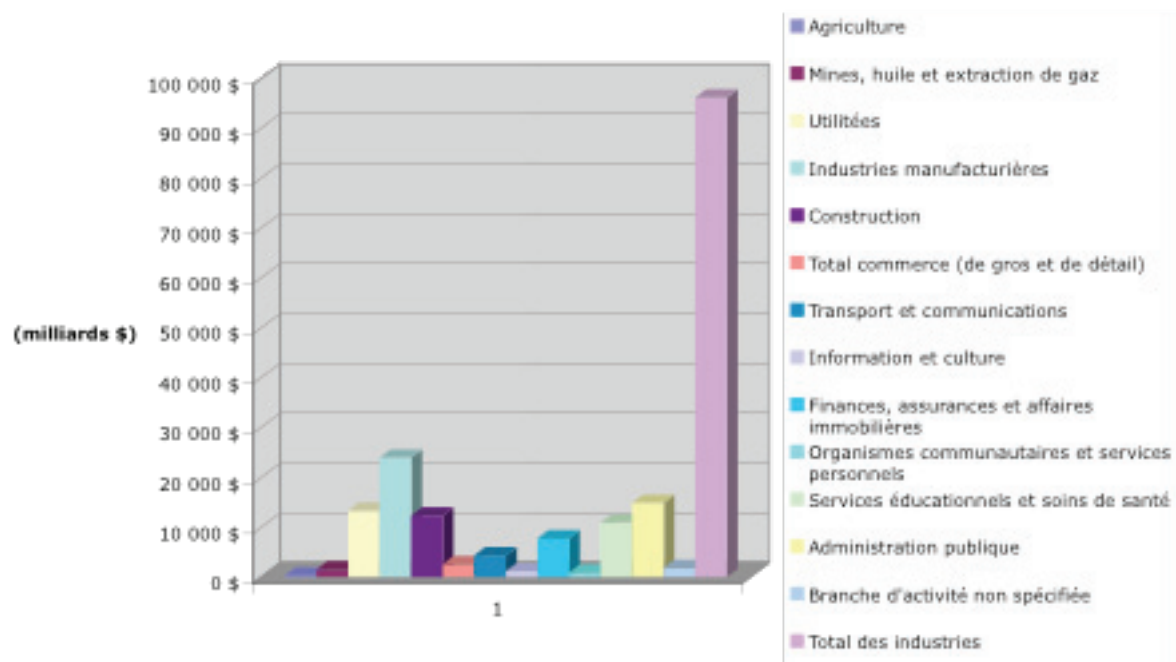
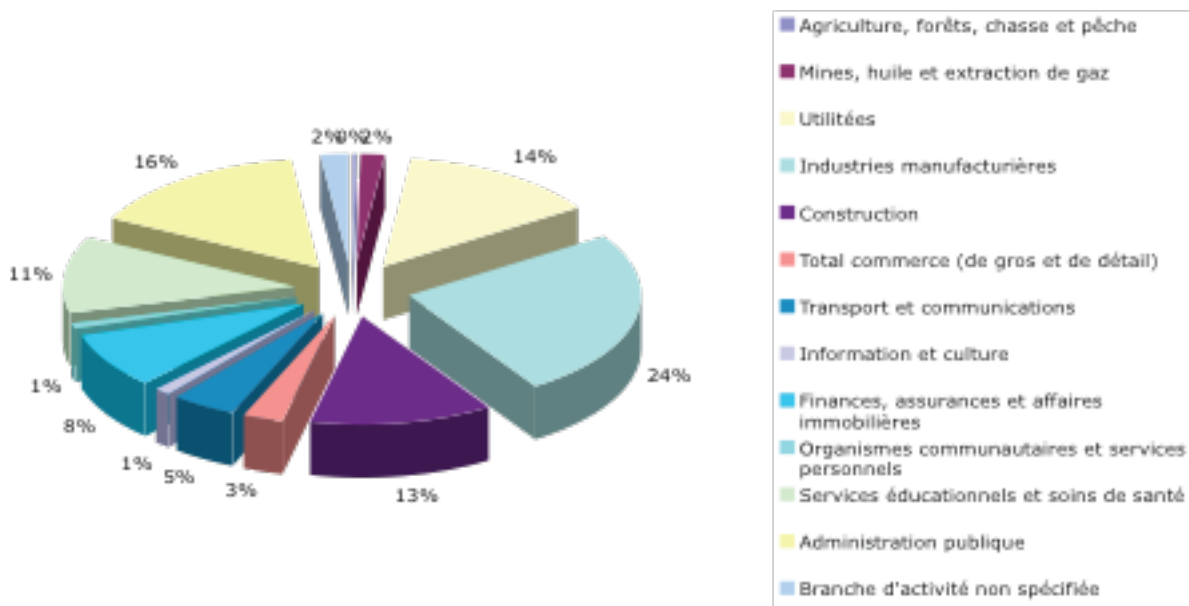


TABLEAU 14

Répartition de la valeur marchande de l'actif des régimes de retraite selon le SCIAN, en %, Québec, 2008.



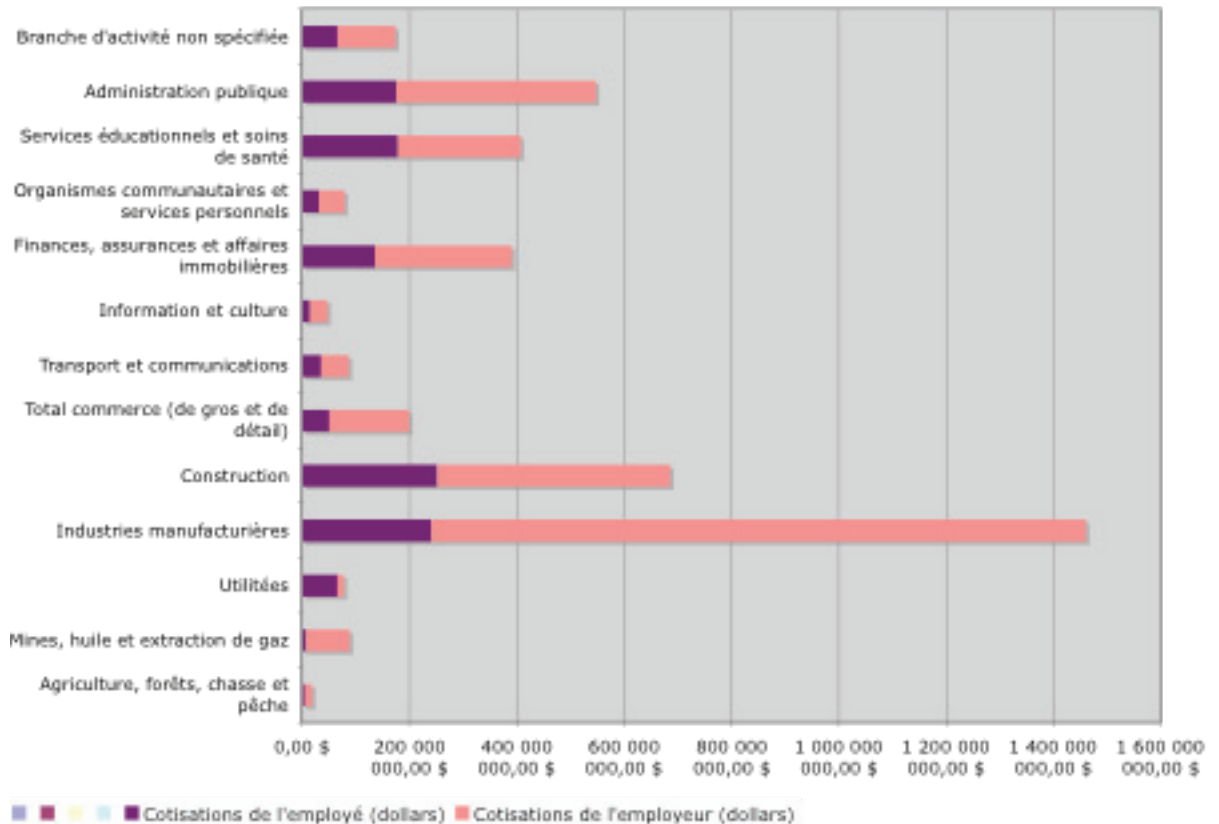
Source : Statistique Canada.

En 2008, les cotisations aux régimes de pension agréés au Québec ont atteint un montant de 4,2 milliards de dollars. De ce montant, trois milliards de dollars provenaient des cotisations des employeurs et 1,2 milliard de dollars provenaient des cotisations des employés. Sur les trois milliards des cotisations patronales, 1,65 milliard relevait des services courants, alors que 1,36 milliard de dollars étaient reliés aux paiements spéciaux (insuffisances actuarielles, passif non capitalisé). Les coûts patronaux relevant des paiements spéciaux représentaient donc 32 % de la totalité des cotisations aux régimes de pension sous compétence québécoise.

Au Québec, la part des cotisations versées par les employeurs était donc de 70,5 %. Cette proportion entre le taux de cotisation des employeurs, celui des salariés et des salariées varie cependant de manière importante en fonction des secteurs d'industries (SCIAN). Dans le secteur des industries manufacturières, où les cotisations totales sont les plus élevées avec un montant de 1,46 milliard de dollars, la proportion des cotisations patronales atteint 83,5 %. Vient ensuite le secteur de la construction avec des cotisations totales de 685,65 millions de dollars dont 63,3 % provient des cotisations des employeurs. Le taux de cotisation des employeurs dans le secteur de l'administration publique est de 68 % sur un total de 547,23 millions de dollars. Au sein du secteur des services d'enseignement et des soins de santé, le pourcentage des cotisations patronales est de 56,3 % sur un montant total de 407,24 millions de dollars. Le cinquième secteur d'industrie au niveau du montant des cotisations est celui de la finance, des assurances et des affaires immobilières. Le montant des cotisations totales dans ce secteur s'élève à 390,41 millions de dollars dont 65,4 % est

versé par la partie patronale. À noter que le taux de cotisation des employés et des employées est supérieur à celui des employeurs uniquement dans le secteur des services publics (utilités). En effet, dans ce secteur, les employés et les employées payent 85 % des cotisations qui s'élève à 76,98 millions de dollars.

TABEAU 15
Répartition des cotisations en dollars entre les employeurs et les employés selon le SCIAN, Québec, 2008



Source : Statistique Canada.

Bibliographie

DE LEON, Julien (1996). « L'évolution des caisses de retraite en fiducie », *Revue de la Banque du Canada*, p. 8-35.

GOUGEON, Philippe (2009). « Les pensions en transition », *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, vol.10, no.5, mai, no 75-001-x au catalogue de Statistique Canada, p.17-25.

NEUFELDS, Edward-Peter (1972). *The Financial System of Canada*, Toronto, MacMillan of Canada.

PINEAULT, Éric (2003). « Prolégomènes à une théorie critique du capital financier: liquidité du capital et développement de l'institution financière de la modernité », *Société*, 23, p.213-279.

